

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2025 à 18 heures 00

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Philippe GLOMOT.

Etaient présents :

M. Philippe GLOMOT, Maire
M. Frédéric JOUANNARD, Adjoint au Maire
Mme Christine BESSEGE, Adjointe au Maire
Mme Martine GUILLOT, Conseillère Municipale
Mme Corinne NGUYEN, Conseillère Municipale

M. Philippe PETTENARO, Conseiller Municipal
Mme Christine RAY, Conseillère Municipale
M. Maurice TERRET, Conseiller Municipal

Avaient donné pouvoir ou absents excusés :

Mme Virginie BLIN qui a donné pouvoir à Mme Christine RAY
Mme Jocelyne DUMAS qui a donné pouvoir à M. Philippe GLOMOT
Mme Christelle PIOT qui a donné pouvoir à Mme Martine GUILLOT
Mme Julie PONTLEVY qui a donné pouvoir à M. Philippe PETTENARO
M. Pascal MORNAC qui a donné pouvoir à Mme Christine BESSEGE
M. Patrick BABUT

Etaient absents :

M. Didier MICHARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Christine BESSEGE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes administratifs 2024
2. Approbation des comptes de gestion 2024 dressés par le Receveur
3. Affectation des résultats des comptes administratifs 2024
4. Procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon situées dans le cimetière de la commune de Villebret
5. Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet
6. Mise à jour du tableau des effectifs de la commune de VILLEBRET
7. Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de la Mairie de VILLEBRET - Annule et remplace la délibération 25.11.2021
8. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier (CDG03)
9. Agence Technique Départementale de l'Allier – Allier Bourbonnais Territoires - Approbation des statuts modifiés 27/11/2024
10. Maintien des tarifs et des modalités de paiement de la cantine scolaire - Année scolaire 2025-2026
11. Maintien des tarifs de l'accueil périscolaire et des modalités de paiement des accueils périscolaire et périscolaire du mercredi - Année scolaire 2025-2026

L'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour s'ouvre.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n° DEL20022025_01 - Approbation des comptes administratifs 2024

M. Maurice TERRET, Doyen du Conseil Municipal

A l'unanimité

Approuve les comptes administratifs 2024 de la Commune, de l'atelier-relais CADNUM et du local commercial dont les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

Commune :

- *Investissement : -95 334.68 €*
- *Fonctionnement : 833 292.27 €*
- *Résultat global : 737 957.59 €*

Atelier-relais CADNUM :

- *Investissement : 14 686.64 €*
- *Fonctionnement : 31 894.36 €*
- *Résultat global : 46 581.00 €*

Local commercial :

- *Investissement : 0.00 €*
- *Fonctionnement : 28 328.36 €*
- *Résultat global : 28 328.36 €*

Délibération n° DEL20022025_02 - Approbation des comptes de gestion 2024 dressés par le Receveur

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve les comptes de gestion de la Commune, de l'atelier-relais CADNUM et du local commercial pour l'année 2024.

Délibération n° DEL20022025_03 - Affectation des résultats des comptes administratifs 2024

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve l'affectation des résultats des comptes administratifs 2024 comme suit par budgets :

Commune :

- *Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : Excédent :* 833 292.27 €
- *Affectation complémentaire en réserve (1068) :* 386 983.74 €
- *Résultat reporté en fonctionnement (002) :* 446 308.53 €
- *Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit :* 95 334.68 €

Atelier-relais CADNUM :

- *Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : Excédent :* 31 894.36 €
- *Affectation complémentaire en réserve (1068) :* 0.00 €
- *Résultat reporté en fonctionnement (002) :* 31 894.36 €
- *Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :* 14 686.64 €

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 25/09/2024, le Conseil Municipal a approuvé la clôture du budget Cadnum entraînant la bascule des résultats d'investissement et de fonctionnement de ce dernier sur le budget communal.

Par conséquent, au vu des éléments précédents, les résultats définitifs du budget communal sont les suivants :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	865 186.63 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	386 983.74 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	478 202.89 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	80 648.04 €

Local commercial :

- *Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : Excédent :* 28 328.36 €
- *Affectation complémentaire en réserve (1068) :* 0.00 €
- *Résultat reporté en fonctionnement (002) :* 28 328.36 €
- *Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit :* 0.00 €

Délibération n° DEL20022025_04 - Procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon situées dans le cimetière de la commune de Villebret

M. le Maire

A l'unanimité

Valide la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée à l'origine par délibération en date du 20 octobre 2020 ; et autorise Monsieur le Maire à rédiger les arrêtés municipaux individuels qui précisent les modalités pratiques de cette reprise.

Délibération n° DEL20022025_05 - Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve la suppression du tableau des effectifs le poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires modulables à compter de ce jour, et autorise M. le Maire à signer tous les documents inhérents à cette modification.

Délibération n° DEL20022025_06 - Mise à jour du tableau des effectifs de la commune de VILLEBRET

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la commune de Villebret à ce jour.

Délibération n° DEL20022025_07 - Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de la Mairie de VILLEBRET - Annule et remplace la délibération 25.11.2021

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve l'actualisation du RIFSEEP au 1^{er} mars 2025.

Délibération n° DEL20022025_08 - Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier (CDG03)

M. le Maire

A l'unanimité

Accepte la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 03 pour l'année 2025.

Délibération n° DEL20022025_09 - Agence Technique Départementale de l'Allier – Allier Bourbonnais Territoires - Approbation des statuts modifiés 27/11/2024

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve les statuts modifiés de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) qui devient Allier Bourbonnais Territoires (ABT).

Délibération n° DEL20022025_10 - Maintien des tarifs et des modalités de paiement de la cantine scolaire - Année scolaire 2025-2026

M. le Maire

A l'unanimité

Décide de maintenir les tarifs et le prélèvement automatique obligatoire de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, soit comme suit :

Prestation « repas » (alimentation + frais d'encadrement) :

- *Repas élève domicilié commune : 3.00 €*
- *Repas élève domicilié hors commune : 5.00 €*
- *Repas enseignants : 6.00 €*
- *Repas employés communaux : 4.00 €*
- *Repas stagiaires : gratuit*

Prestation « frais d'encadrement » :

- *Elève domicilié commune : 1.50 €*
- *Elève domicilié hors commune : 2.50 €*

Délibération n° DEL20022025_11 - Maintien des tarifs de l'accueil périscolaire et des modalités de paiement des accueils périscolaire et périscolaire du mercredi - Année scolaire 2025-2026

M. le Maire

A l'unanimité

Décide de maintenir les tarifs et le prélèvement automatique obligatoire des accueils périscolaire et périscolaire du mercredi pour l'année scolaire 2025-2026, soit comme suit :

- Quotient familial supérieur ou égal à 1 100 € = 2.46 € / heure
- Quotient familial supérieur ou égal à 900 et inférieur à 1 100 € = 2.21 € / heure
- Quotient familial supérieur ou égal à 700 et inférieur à 900 € = 1.96 € / heure
- Quotient familial supérieur ou égal à 500 et inférieur à 700 € = 1.65 € / heure
- Quotient familial inférieur à 500 € = 1.44 € / heure

La séance est levée à 19h47.

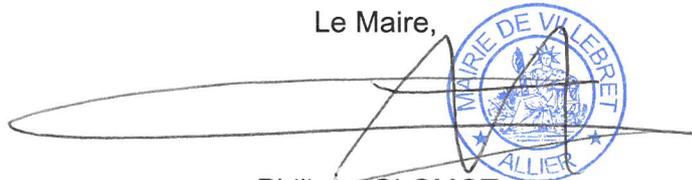
VILLEBRET, le 14/04/2025,

La Secrétaire,



Christine BESSEGE

Le Maire,



Philippe GLOMOT